



Janvier, Février et Mars 2017



Quelques numéros utiles

Syndicat scolaire de Maves

☎ 02 54 87 31 18

Val D'eau ☎ 02 54 81 40 84

ASTREINTE ☎ 06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi à MER :

- Le lundi de 14 h à 17 h

- Le mercredi de 9 h à 12 h

Assistante sociale : ☎ 02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers : ☎ 18 ou 112

Gendarmerie : ☎ 02 54 81 41 20
ou le 17

SAMU : ☎ 15

Conciliateur de Justice :

Mme FONTAGNE

☎ 02 54 81 40 80 (prendre rendez-vous à la Mairie de Mer)

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Accueil du public

le Mardi de 16 à 19 h

Permanence des Elus

le vendredi de 18 à 19 h.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint,
prendre rendez-vous avec le secrétariat.

☎ 02 54 87 34 73

ou mairie.mulsans@wanadoo.fr

Chères administrées, chers administrés,

L'année 2016 a été plutôt calme au niveau des investissements communaux.

La construction d'un local d'entreposage des tables et des chaises, la pose d'un revêtement de protection des bas de mur, la rénovation du sol et le remplacement des chaises terminent, pour le moment, la rénovation de la salle des fêtes.

Depuis la mi 2016, nous avons engagé une réflexion sur la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de la Chapelle St Martin, Villexanton et Mulsans.

Ce projet en cours d'études avec l'intervention de deux consultants est déjà bien avancé.

J'aborderai ce projet avec plus de détails au cours de la cérémonie des vœux du maire qui se déroulera le **vendredi 20 janvier 2017 à 18 h 30** à la salle des fêtes.

Concernant ce sujet, je vous invite à lire (pages 8 et 9) l'article rédigé par Jean Pierre ARNOUX.

Comme tous les 5 ans, l'année 2017 sera celle du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Une nouveauté pour ce recensement, les personnes, qui le souhaitent, pourront se faire recenser directement par internet.

Cette tâche importante qui demande du sérieux, de l'organisation, un contact adapté et bien d'autres qualités a été confiée à Madame Thuy GUILLARD.

Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil.

L'année 2017 sera aussi celle de la réalisation d'importants travaux dans le bourg de Mulsans.

Fin du premier semestre, le Syndicat Val d'Eau remplacera la canalisation d'eau potable avec reprise des branchements des particuliers sur une grande partie de la route de Blois.

Durant cette période Le syndicat réalisera aussi les dernières extensions du réseau d'assainissement collectif prévu au schéma directeur, soit : place de l'église et au niveau de l'entrée du bourg en venant de Blois.

.../...

Enfin le Syndicat Val d'Eau rénovera entièrement la lagune recevant les eaux de l'assainissement collectif.

A partir d'octobre 2017, le SIDELC (syndicat Intercommunal de la Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher) réalisera les effacements du réseau électrique, de téléphone et d'éclairage public sur une partie de la rue du Parc, de la Place de l'Eglise et sur la route de Blois de la mairie au carrefour de la rue des Carrières et de la rue des Claires.

Pour permettre un bon déroulement de ces vastes chantiers, qui s'étaleront entre juin et décembre 2017, la circulation sera très réglementée, voir interdite à certaines périodes, sauf pour les riverains bien sûr.

Nous engagerons les entreprises intervenantes à mettre tout en œuvre pour minimiser les désagréments de ces chantiers vis à vis des riverains.

Une fois les entreprises connues, nous organiserons une réunion publique afin d'expliquer le phasage des différents chantiers et répondre aux interrogations des riverains et des usagers de la route.

Enfin pour finir cette longue énumération de travaux, le chantier de construction des 6 logements TERRES DE LOIRE HABITAT commencera tout début janvier avec une livraison des logements prévue début 2018.

En attendant de vous recevoir nombreux à la cérémonie des vœux du vendredi 20 janvier 2017.

Je vous souhaite avec l'ensemble du conseil municipal une belle et heureuse année 2017 à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Janick Gerberon
Maire de Mulsans

Le chantier avance



Photos : Jean Pierre ARNOUX



Commémoration intercommunale réunissant les communes de Maves, La Chapelle Saint Martin en Plaine, Villexanton et Mulsans. La cérémonie s'est déroulée le vendredi 11 novembre 2016 à la Chapelle Saint Martin.



Petits soucis avec la musique



Dépôt d'une gerbe sur le monument aux morts de Mulsans



Photos : Bernard FAUQUEMBERGUE : Janick GERBERON et Claude NIVETTE



Photos : Jean Pierre ARNOUX



Clowns et Père Noël ont fait bon ménage



Dimanche 4 décembre, c'était le Noël des enfants à la mairie de Mulsans. La salle était bondée : beaucoup de mams et de papas avec leurs enfants venus assister au spectacle des clowns Bouffy et Compagnie. Alors, bien sûr, il y eut des blagues, des gags, de la musique, des chansons et des bêtises de la part de Bouffy avec sa grosse tête qui faisait rire de bon cœur les petits et les grands. On n'a même pas eu peur pour le tour de magie avec la petite Marie-Madeleine montée sur scène près du clown Stéphane qui lui promettait de lui couper la tête avec des ballons multicolores.

« *Je connais le truc* », devait-elle avouer, tout sourire, après avoir retrouvé sa tête.

Et puis, on a dansé avec les clowns et on a partagé bonbons et gâteaux en attendant l'arrivée du Père Noël qui est arrivé avec une hotte chargée de cadeaux pour tous.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue





Photos : Karine PIGEON, lors de l'arbre de Noël des enfants de Mulsans le dimanche 4 décembre 2016

Conseils municipaux



Séance du mardi 6 septembre 2016

Choix des protections des murs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente les échantillons de PVC destinés à recouvrir les bas des murs de la salle des fêtes.

Gardiennage de l'église

le Conseil Municipal décide que l'indemnité maximale de gardiennage de l'église de Mulsans est fixée à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Subvention à l'association les Seniors de Mulsans

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 420 € à l'association les Seniors de Mulsans pour leur participation à la fête de la Sainte Anne.

Fabrication de tréteaux et structure acier pour bancs

Le Conseil Municipal examine le devis de l'entreprise AG METAL pour la fabrication en acier de tréteaux et structure acier pour les bancs pour un montant TTC de 3 384,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Séance du mardi 8 novembre 2016

Examen des devis pour le remplacement de la porte du garage municipal

le Conseil Municipal examine les trois devis pour le remplacement de la porte du garage municipal :

- KOMILFO pour un montant de 5 318,40 € TTC,
- MILC pour un montant de 6 291,26 € TTC,
- ENTREPRISE LUBINEAU pour un montant de 5 628,00 € TTC

Après avoir examiné les 3 devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LUBINEAU pour les travaux de remplacement de la porte du garage municipal d'un montant de 5 628,00 € TTC.

Vente des terrains dans le lotissement, rue de l'Ancien Moulin

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- autorise la vente des terrains au prix de 42 € TTC le m²,
- de confier la rédaction des actes relatifs aux transactions à un notaire choisi d'un commun accord entre le vendeur et l'acquéreur ,
- d'autoriser le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- de prendre en charge tous les frais liés à la transaction.

Projet d'aménagement du carrefour Route de Blois, rues des Claires et rue des Carrières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au bureau d'études Gérard WAGNER un avant projet de rond-point entre la route de Blois, la rue des Claires et la rue des Carrières.

L'estimation de ce projet s'élève à 56 451 € HT.

Un dossier de subvention pourrait être demandé auprès des services de l'Etat en vue d'obtenir une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études Gérard WAGNER dont les honoraires s'élèvent à 7 % du montant HT des travaux, soit un montant estimé de 3 451 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention auprès des services de l'Etat (DETR).

Réfection de la voie communale n°2 de Mulsans à Suèvres

Le Conseil Municipal examine le nouveau devis de l'entreprise TAE d'un montant de 26 037 € concernant la réfection de la voie communale n°2 de Mulsans à Suèvres.

L'abandon du terrassement de fossés sur les deux rives du premier devis, nécessite un reprofilage de la voirie plus coûteux.

Monsieur le Maire propose de demander la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) auprès du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le deuxième devis de l'entreprise TAE pour un montant de 26 037 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DSR auprès du Conseil Départemental.

Questions diverses

Point sur le lotissement Terres de Loire Habitat

L'entreprise COLAS intervient pour le réseau électrique la semaine prochaine. Les travaux de construction des six logements débiteront en janvier 2017.

Point sur la commune nouvelle

Le comité de pilotage (maires et adjoints des trois communes) se réunira le 22 novembre prochain.

Lecture de la lettre de M. ODE Richard concernant le carrefour des routes de Mézières et de Villetard à BON-PUITS, le Conseil Municipal en prend acte et envisage de refaire le marquage au sol.

Naissances

ETAT CIVIL 2016



Sandro LUIS, le 14 mai
Emna EL HAMRI, le 27 mai
Robin BOULAND, le 8 juillet
Mathis LEBERT, le 23 novembre

Mariages



Marie-Camille NOUVELLON et Mathieu BETTI, le samedi 16 juillet
Sarah THIBAUT et Loïc GOUSSAY, le samedi 30 juillet
Christelle GRENIER SOLIGET et David ANSOINE, le samedi 13 août
Elodie JAMAUX et Arnaud BIHEL, le samedi 22 octobre

Décès

Gilberte MALARDAY née GRAFFIN, le 3 juin
Monique GUERIN, née GABILLEAU, le 29 Août
Claude CHAUVEAU, le 26 septembre
Suzanne OUDIN, le 20 novembre
Jean NOUVELLON, le 20 novembre



Situation actuelle

La France est le pays d'Europe qui compte le plus de communes.

En France : 35 800 communes pour 66 600 000 habitants, soit une commune pour 1 855 habitants.
 En Allemagne : 12 600 communes pour 82 000 000 habitants, soit une commune de 6 655 habitants.

Cette différence explique en partie les difficultés de gestion de nos petites communes.

Chacun connaît dans son département ou dans la France de toutes petites communes de quelques centaines ou dizaines d'habitants qui si elles ont leur charme et leur identité, sont souvent quantitativement négligeables face au mastodonte administratif qui se plaît à multiplier les normes, les circulaires, les règlements avec toutes les contraintes que leur gestion exige alors que nos structures administratives sont modestes compte-tenu de notre petite taille.

Pour être plus efficace et plus puissant, mieux vaut être regroupé.

Dès 1971, germaient l'idée de fusionner les communes jusqu'en 2010 où la réforme des collectivités territoriales a créé et officialisé le statut de *Commune Nouvelle*.

Pourquoi envisager une commune nouvelle

1. Préparer l'avenir dans un contexte :

- d'élargissement des intercommunalités,
- de répondre à la mutualisation des services,
- d'assurer les projets d'investissement et la poursuite de l'offre des services à la population.

2. Les enjeux

- a. *Pratique* - L'idée est de mutualiser les moyens :
 - Humains
 - Matériels,
 - Financiers.
- b. *Politique* - Mieux défendre les intérêts du territoire dans la commune nouvelle plutôt que par chaque commune prise isolément.
- c. *Financier* - augmenter les capacités budgétaires et simplifier la gestion

.../...

Etat de la situation locale

Nous avons tous pris conscience de cette situation, aggravée par la diminution des recettes communales suite à la baisse des dotations de l'Etat et des aides provenant des collectivités, et nous avons alors envisagé la création d'une Commune Nouvelle.

Après plusieurs réunions préparatoires encadrées par des experts, les communes de LA CHAPELLE SAINT MARTIN, de VILLEXANTON et de MULSANS ont décidé de progresser dans leur projet de fusion pour créer une Commune Nouvelle.

Les buts

- Etre plus fort en étant regroupé, et être ainsi mieux entendu par l'administration et tous ces services officiels.
- Faire des économies en mutualisant les services, en centralisant les achats (centrales d'achats), en mettant en commun le matériel, en négociant le coût des prestations extérieures, regrouper nos expériences et nos compétences.
- Le personnel pourra aussi travailler solidairement dans cette Commune Nouvelle, en partageant les compétences, en assumant les remplacements durant les congés en évitant ainsi d'avoir porte close à la Mairie ou bien du retard dans la gestion des dossiers.

Bien sûr, nous serons très attentifs à deux points particuliers :

1. Le respect de la gestion du personnel avec la meilleure organisation possible en étant à l'écoute de leur suggestion.
2. Le respect de l'identité de la commune de base, nos villages ne disparaîtront pas.

Le fonctionnement de la Commune Nouvelle

Deux périodes sont à distinguer :

Jusqu'à 2020, date de renouvellement des conseils municipaux :

- Les conseils municipaux des trois communes soit 35 élus siègent ensemble. Ils éliront le maire de la Commune Nouvelle, leurs adjoints, les anciens maires de la commune deviennent alors « Maires délégués » et seront adjoints de la Commune Nouvelle.
- Chaque ancienne commune ne gèrera que l'état civil et l'accueil du public.
- Un seul pôle administratif assurera la gestion de la Commune Nouvelle (personnel, fonctions administratives, informatique).

A partir de 2020, date du renouvellement des conseils municipaux :

- La Commune Nouvelle d'environ 1 500 habitants élira au scrutin de liste avec parité obligatoire 19 ou 23 conseillers municipaux (selon la population exacte à cette date) qui éliront le maire de la Commune Nouvelle.

Les points en suspens

Prochainement, les fusions de communes seront imposées par les préfetures alors autant choisir ses amis que de se les voir imposer.

Déterminer le siège de la Commune Nouvelle.

Choisir un nom pour cette Commune Nouvelle.

Une réunion publique d'information sera organisée, d'ici là, nous sommes réceptifs à toutes vos idées, vos suggestions et vos questions sur ce projet, soit sur le site internet de la commune, soit par courrier, adressé à la mairie.

N'HESITEZ PAS A NOUS DONNER DES IDEES POUR LE NOM DE NOTRE COMMUNE NOUVELLE

De prochaines réunions sont bien sûr envisagées pour régler les derniers détails comme l'harmonisation des taxes, l'harmonisation des projets en cours, en sachant que grâce aux réunions effectuées jusqu'à présent, ce projet présente de nombreux signes positifs pour aboutir.

Repas de Noël des Seniors de Mulsans



36 convives au repas des Seniors de Mulsans, à Champigny-en-Beauce

En cette mi-décembre, l'association des Seniors de Mulsans, présidée par Paul Bouillon, a réuni 36 convives au restaurant «Le Palais des L'IS», à Champigny-en-Beauce, pour son traditionnel repas de fin d'année. Une fois de plus, Isabelle et Sébastien Robert, les souriants animateurs de ce rendez-vous gastronomique, ont régalié leurs hôtes avec des plats raffinés et succulents fort appréciés.

Janick Gerberon, maire, a salué les convives et le travail des membres de l'association, avant de donner quelques rappels sur les investissements communaux (la construction du local d'entreposage des tables et chaises, la pose d'un revêtement de protection au bas des murs, la rénovation du sol, le remplacement des chaises, à la salle des fêtes) et d'annoncer la création d'une commune nouvelle regroupant celles de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Villexanton et Mulsans, qui prendra corps et faits dès le 1^{er} janvier...2018. Plus de détails seront découverts et commentés lors de la cérémonie des vœux à la population, le vendredi 20 janvier, dès 18h30, à la salle des fêtes.

2017 sera, par ailleurs, l'année du recensement, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février, avec possibilité de se faire recenser directement par internet ou en remplissant les documents fournis par l'agent-recenseur, Thuy Guillard qui visitera toutes les maisons.

D'importants travaux sont annoncés, avec le remplacement de la canalisation d'eau potable, et la reprise des branchements des particuliers, sur une grande partie de la route de Blois, et ce, au second semestre.

Le syndicat Val d'Eau réalisera, aussi, les dernières extensions du réseau d'assainissement collectif prévu au schéma directeur, soit place de l'église et au niveau de l'entrée du bourg en venant de Blois.

La lagune recevant les eaux de l'assainissement collectif, sera entièrement renouvelée.

Le syndicat intercommunal de la distribution d'énergie du Loir-et-Cher (SIDELEC) réalisera les effacements du réseau électrique, de téléphone et d'éclairage public sur une partie de la rue du parc, de la place de l'église et sur la route de Blois, de la mairie au carrefour des rues des carrières et des claires, de juin à décembre, avec réglementation ou interdiction de circulation, sauf pour les riverains. Une réunion publique permettra de répondre à toutes les questions et interrogations.

Le chantier de construction des six logements Terres de Loire Habitat commencera début janvier avec livraison programmée pour le début 2018.

De plus, il y aura deux consultations électorales en cette année 2017, avec les présidentielles (nationales) et les législatives (par circonscription) pour les députés.

Le maire termina ses propos en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous les convives.

Richard ODE



Photos : Richard ODE

Les Info comunales

Nouveaux habitants

Bienvenue à MULSANS, nous vous invitons d'ores et déjà à nous rencontrer lors des vœux du maire qui se déroulera le vendredi 20 janvier 2017 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Recensement militaire

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche est obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, une journée d'enseignement à la défense et à la citoyenneté JDC (ex. JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée obligatoire d'enseignement à la défense et à la citoyenneté.

Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...)

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de mairie.



elections 2017



Election Présidentielle

1er tour : dimanche 23 avril 2017

2ème tour : dimanche 7 mai 2017

Election législative

1er tour : dimanche 11 juin 2017

2ème tour : dimanche 18 juin 2017

Les élections se dérouleront dans la salle du Conseil Municipal

L'Assemblée Générale
des Seniors de Mulsans se déroulera à la salle des fêtes
le Samedi 4 mars 2017 à 11 H 15
dans la salle des fêtes de la commune de Mulsans

Société de chasse Mulsans



Le repas « Chevreuils » se déroulera **le samedi 1er avril 2017 à 12 h 00** à la salle des fêtes de Mulsans dans la bonne humeur habituelle.

Pensez à vous inscrire avant **le 18 mars 2017** auprès de **Roger MOYER, Daniel BOURGOIN, Claude NIVETTE, Patrick LESOURD.**

Penser à rendre les tableaux de chasse.

Bonne Année à toutes et tous
Le Président, Roger MOYER



Communauté de Communes BEAUCE VAL DE LOIRE

1 an déjà

Comme pour chacun et chacune d'entre nous, 2016 s'achève pour notre nouvelle Communauté de Communes. Et dès cette année, pourtant de transition, de premières actions ont été engagées pour notre nouveau territoire.

Avec tout d'abord l'élargissement de services à tout le territoire : petite enfance avec le relais assistantes maternelles, centre de loisirs, services aux communes (voirie, groupements de commande, services de secrétariat mutualisés...). Voilà autant de compétences pour lesquelles notre communauté a d'ores et déjà décidé de développer plus encore un service de qualité et de proximité dans notre territoire très rural.

Assumer le volonté politique de permettre à chacun d'accéder à des services qui fondent l'attractivité et l'envie de rester au pays : tel est notre choix et c'est grâce à la solidarité communautaire que nous pouvons, malgré les difficultés financières du moment, assurer ces liens de proximité dans nos communes.

2017 sera aussi l'année de réflexions renforcées sur des domaines que de récentes lois nous confient et notamment dans les champs du développement économique et du tourisme.

Avec la prise de compétence touristique, nous allons pouvoir, en partenariat avec nos voisins de Grand-Chambord et de l'agglomération de Blois, valoriser nos propres atouts, développer les complémentarités entre nos territoires et préparer de nouvelles perspectives comme celles offertes autour du plan d'eau du Domino et des plans d'eau du Val de Loire qui vont nous être rétrocédés dans le même secteur, dans les années qui viennent.

Sur les autres champs économiques, 2017 permettra, en particulier pour le commerce, de faire en sorte que nos centres bourgs commerciaux soient améliorés, en particulier à Mer, mais aussi à s'assurer que les commerces de première nécessité restent présents dans nos communes. Parce qu'il n'y a pas de fatalité au déclin commercial. Et parce que maintenir un dernier commerce c'est aussi assurer la vie de nos communes en leur redonnant une perspective.

Outre nos actions visant à favoriser l'implantation d'activités économiques que nous allons poursuivre, nous devrions l'année prochaine être l'un des premiers territoires de la région Centre Val-de-Loire à contractualiser avec le Conseil régional un partenariat nouveau permettant de renforcer et de clarifier les interventions de chacun au service des entreprises.

2017 sera aussi l'année du choix sur la compétence scolaire. Avec un seul objectif : le maintien du niveau de service, l'amélioration de notre fonctionnement dans le respect de l'histoire de chaque regroupement scolaire.

Ce sera aussi l'année du renforcement des partenariats avec nos voisins parce que plus que jamais la coopération est une valeur moderne et utile pour nous faire progresser.

Etre responsable d'une Communauté de Communes c'est donc préparer l'avenir et assumer une volonté collective en s'attachant à chaque partie de notre territoire, aux besoins de chaque habitant. Et rien ne serait possible sans la volonté déterminée de nos 33 communes et de leurs représentants.

2016, aura permis aussi de consolider une équipe, d'en mesurer la solidité et le dynamisme, avec le soutien des équipes administratives qui n'ont jamais ménagé leurs efforts.

Aucune aventure humaine constructive n'est possible sans esprit de responsabilité et de coopération. C'est tout le sens de notre engagement.

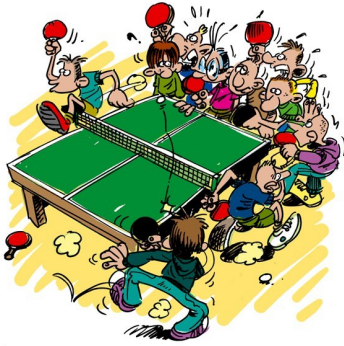
A votre service.

Bonne année 2017 à tous.

Marc FESNEAU

Président

Echo sportif de Mulsans Tennis de table



Résultats sportifs :

Malgré une victoire et un match nul, cela n'aura pas suffi à maintenir l'équipe en deuxième division pour la deuxième phase.

Notre objectif pour la deuxième phase sera la montée.

Reprise du Championnat le Samedi 14 janvier 2017

Appel aux sportifs : si vous êtes intéressés pour pratiquer le Tennis de table à Mulsans, vous pouvez vous inscrire tous les mardis soir à partir de 19 h 30 lors des entraînements.



Tournoi Gentleman :

Le Comité Départemental Corpo organise un tournoi ouvert à tout Public le Vendredi 6 janvier à 18h30 à la Salle des Sports à CHAILLES.

Cette manifestation conviviale a pour but de récolter des fonds redistribués à une association caritative de Blois.

N'hésitez pas à y participer. Renseignements auprès de Tania Péguet ou Christel Sacré.

A noter dans vos agendas : Tournoi fin de saison + Barbecue le Samedi 20 Mai 2017.

L'ensemble des membres et joueurs du club vous souhaite leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

Nouvelle réforme des Cartes Nationales d'identité au 1er avril 2017



Dans le cadre de la réforme du mode de délivrance des Cartes Nationales d'Identité, toute démarche pour obtenir cette pièce d'identité se fera uniquement sur Internet avec une pré-demande en ligne.

Ces dossiers de CNI seront traités pour le CERT de BOURGES (Préfecture) au même titre que les demandes de passeport.

Pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr/mon compte/s-inscrire> :

- Créer un compte utilisateur,
- Un numéro de pré-demande vous sera attribué,
- Compléter le formulaire en ligne (en n'omettant pas de remplir la filiation des parents : noms, prénoms, dates et lieux de naissance),
- Prendre rendez-vous après de nos services PASSEPORT/CNI—Pôle Services à la Population,
- Apporter votre N° de pré-demande ou l'imprimé rempli,
- Se munir de toutes les pièces obligatoirement demandées sur la liste des pièces à fournir en prenant soin d'apporter les originaux des pièces à scanner.

Les dossiers incomplets ou les pièces non conformes empêcheront la validité du dossier.

ATTENTION ! CARTE NATIONALE D'IDENTITE ENCORE VALIDE PROROGEE DE 5 ANS

La Préfecture de Loir-et-Cher nous a informé :

Conformément à l'article 2 du décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité.

Il n'y a pas lieu de renouveler votre carte nationale d'identité sauf motifs précis. Si tel est le cas, merci de nous joindre tout justificatif nécessaire. En l'absence de justificatif pour un déplacement à l'étranger, prendre rendez-vous à la mairie de MER pour établir un passeport.

Par ailleurs, une carte d'identité n'est pas une pièce justificative de domicile, elle ne peut être renouvelée pour un changement d'adresse.



Tennis de Table

Vendredi 6 janvier 2017



Tournoi Gentlemen



OUVERT A TOUS

Tournoi par équipes de 2

Un « Licencié » avec un « non Licencié »

Ou deux « non Licenciés »

CHAILLES Salle des sports
Derrière l'espace Chavil
à partir de 18h30

- Récompenses, coupes, challenge,
- Boissons, sandwiches
 - Bénéfices entièrement reversés
à la banque alimentaire
de Loir et Cher

Inscription : 9 euros / pers

Inscription auprès de PEGUET Tania 02-54-87-35-27

tania.peguet@urssaf.fr

ou sur place le jour même



Repas des Anciens de Mulsans

*Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier
au repas offert à tous les résidents de Mulsans,
âgés de 60 ans et plus*

Le Samedi 4 mars 2017 à 12 h à la salle des fêtes

Le Maire, Jarick GERBERON

Nb. Toute personne de moins de 60 ans ou accompagnant peut participer à ce repas moyennant une participation de 30 €

✂ —————
Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie avant le Mercredi 22 février 2017

M. Mme

☐ *Assistera, assisteront au repas*

☐ *Nombre de personnes payantes en plus*